



Vote électronique lors de l'Assemblée des Membres du Congrès mondial de la nature

Guide pour les délégués participant au Congrès mondial de la nature (Jeju, 6 au 15 septembre 2012)

Contexte :

Pour la première fois dans son histoire, l'Assemblée des Membres de l'IUCN utilisera un système de vote électronique pour les élections. Le motif principal du recours au vote électronique pendant le Congrès tient à une plus grande efficacité de la procédure de vote et du décompte des voix, qui donne des résultats exacts avec un faible investissement en temps et en personnel. En effet, lors des Congrès précédents, des dizaines de personnes étaient mobilisées pendant toute une journée pour procéder au dépouillement des scrutins, tandis que le système électronique fournira automatiquement les résultats en quelques secondes. À Jeju, les résultats seront connus peu après la clôture des élections le 12 septembre au soir.

La décision d'avoir recours au vote électronique a été entérinée par les Membres de l'IUCN par le biais d'une réforme statutaire proposée par le Conseil, adoptée par un vote par courriel et ayant pris effet le 5 mai 2012. Le texte complet de la motion adoptée peut être téléchargé [ici](#).

Pour le Congrès de Jeju, le système de vote électronique sera mis en œuvre par la même société (Braehler) qui fournit les services audiovisuels de la salle des séances plénières, y compris le système de vote électronique pour les motions. Le système de vote électronique a été testé et approuvé par le Responsable des élections désigné lors de visites sur le site du prestataire des services (Braehler) en mai et juillet 2012. Le système électronique fourni par Braehler sera également utilisé pour prendre la parole, pour voter sur les motions et, [si la proposition du Conseil sur l'établissement d'un quorum](#) est adoptée lors de l'ouverture du Congrès, pour déterminer si le quorum est atteint pendant les séances de l'Assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article 74 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature, le Responsable des élections désigné par le Conseil (M. Michael Bothe (Allemagne)) surveille les élections et vérifie l'exactitude et la confidentialité du système de vote électronique. Le mandat et la notice biographique du Responsable des élections sont en ligne sur le [site internet du Congrès](#).

Candidats :

Lors du Congrès, les délégués sont invités à élire au total 32 membres du Conseil de l'UICN. Des conseillers supplémentaires, pouvant aller jusqu'à cinq, ainsi que le représentant du gouvernement suisse, seront désignés après le Congrès par le Conseil nouvellement élu. Des photos, des messages personnels et des notices biographiques de tous les candidats se trouvent sur le [site internet du Congrès](#) ; ces informations seront imprimées et affichées dans le salon des Membres du Centre où se tiendra le Congrès.

Les candidats seront élus au moyen de 16 tours de scrutins différents, selon les postes à pourvoir :

- Un (1) **Président**
- Un (1) **Trésorier**
- Six (6) **Présidents des Commissions** – un (1) pour chacune des six Commissions de l'UICN mentionnées ci-dessous, sous réserve de l'adoption préalable de leurs mandats respectifs par le Congrès :
 - o Commission de la gestion des écosystèmes (CGE); Commission de l'éducation et de la communication (CEC); Commission du droit de l'environnement (CDDE)¹; Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES); Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) ; Commission mondiale des aires protégées (CMAP).
- Vingt-quatre (24) **Conseillers régionaux** – trois (3) représentants pour chacune des huit (8) régions statutaires de l'UICN mentionnées ci-dessous :
 - o Afrique; Méso-Amérique et Amérique du Sud; Amérique du Nord et Caraïbes ; Asie du Sud et de l'Est; Océanie; Europe orientale, Asie septentrionale et centrale ; Asie occidentale ; Europe occidentale.

Tous les candidats pourront faire une présentation aux délégués en séance plénière de l'Assemblée des Membres. À l'instar des Congrès précédents, les candidats disposeront des temps de parole suivants :

- Candidats à la Présidence de l'UICN: 10 minutes chacun
- Candidat au poste de Trésorier: 5 minutes
- Candidats à la Présidence des Commissions: 5 minutes chacun
- Candidats aux postes de Conseillers régionaux: 3 minutes chacun

¹ Dans le nouveau projet de mandat de la Commission, une nouvelle dénomination est proposée : Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE).

En outre, les réunions régionales des Membres, prévues pour les soirées du 7 et 8 septembre, devraient aussi permettre aux délégués de rencontrer les candidats et de discuter des élections (voir le [programme en ligne](#) pour les salles).

Calendrier des élections :

Afin d'éviter de tenir une seule séance très prolongée pour la présentation des candidats et les élections, le Responsable des élections a approuvé la décision consistant à répartir les présentations des candidats et les élections en plusieurs étapes, pendant quatre journées de réunion de l'Assemblée des Membres (du 9 au 12 septembre). Un aperçu du calendrier des élections est présenté sous forme de tableau en Annexe I au présent document.

Lors de chacune des séances électorales, tous les candidats à un poste donné feront une présentation en séance plénière ; les élections se tiendront après la fin de toutes les présentations. La même procédure aura lieu à chaque élection. Les résultats de toutes les élections seront présentés ensemble à la fin de la dernière journée électorale, le 12 septembre 2012.

Le Responsable des élections expliquera brièvement la procédure de vote, répondra aux questions et procédera à une simulation d'essai du système électronique avec les délégués pendant la première séance de l'Assemblée, le 8 septembre. Les élections elles-mêmes commenceront lors de la deuxième séance de l'Assemblée, le matin du 9 septembre.

Les différents tours d'élections se dérouleront comme suit :

- Deuxième séance de l'Assemblée des Membres, 9 septembre matin : **Conseillers Régionaux des régions : Asie Occidentale ; Méso-Amérique et Amérique du Sud ; Océanie.**
- Troisième séance de l'Assemblée des Membres, 10 septembre matin : **Conseillers Régionaux de la région Afrique.**
- Quatrième séance de l'Assemblée des Membres, 11 septembre matin : **Conseillers Régionaux de la région Europe orientale, Asie septentrionale et centrale.**
- Sixième séance de l'Assemblée des Membres, 12 septembre matin : **Conseillers Régionaux de la région Amérique du Nord et Caraïbes.**
- Septième séance de l'Assemblée des Membres, 12 septembre en fin de matinée : **Conseillers Régionaux de la région Europe occidentale.**
- Huitième séance de l'Assemblée des Membres, 12 septembre après-midi :
 - o **Conseillers régionaux de la région Asie de l'Est et du Sud.**

- **Présidents des Commissions**
- **Trésorier**
- **Président**

Le calendrier des élections aux postes de Conseillers régionaux, qui s'étagera sur six séances se tenant sur quatre jours, a été décidé en fonction du nombre de candidats en lice pour chaque région. Il sera procédé d'abord aux élections pour les régions ayant le nombre le moins élevé de candidatures ; les autres suivront par ordre progressif, se terminant par celle qui présente le nombre le plus élevé de candidats (Asie du Sud et de l'Est). Dans le cas de régions comportant le même nombre de candidatures (trois régions ont trois candidats, et deux régions ont cinq candidats), l'ordre suit l'ordre alphabétique aléatoire commençant par la lettre « U » tirée au sort, conformément à l'article 40 du Règlement de l'UICN. Le même ordre alphabétique aléatoire sera suivi pour la présentation des candidats lors de chaque élection et pour l'affichage des noms à l'écran pendant le vote.

Candidats souhaitant retirer leur candidature:

La date limite du retrait des candidatures a été fixée par le Responsable des élections au samedi 8 septembre 2012 à 17h00.

Si un candidat unique au poste de Président, Trésorier ou Président d'une Commission retire sa candidature ou devient inéligible, le Conseil se réunit en session extraordinaire et, tenant compte des points de vue des Membres de l'UICN, propose un nouveau candidat au Congrès mondial (article 79 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature).

Séances de vote :

Tous les délégués au Congrès mondial de la nature votent à propos de toutes les candidatures.

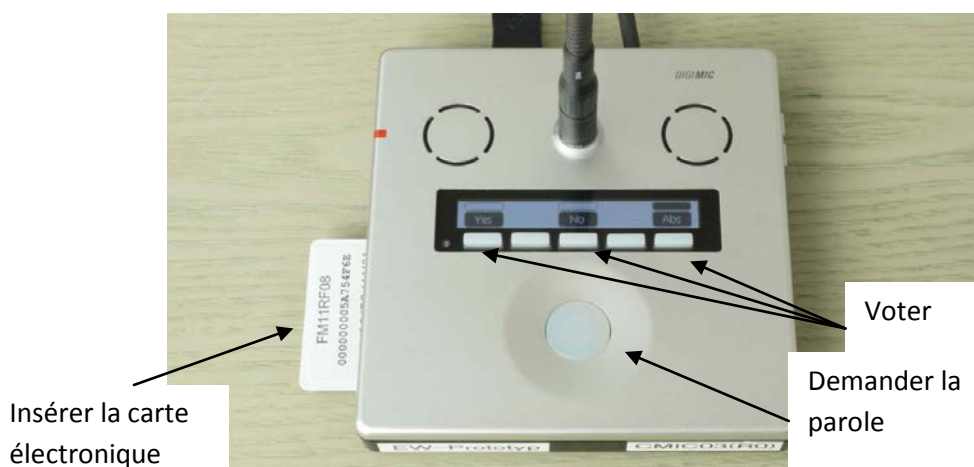
Les élections commenceront dès la fin des présentations des candidats du tour de scrutin concerné. La liste des candidats s'affichera alors sur l'écran de la séance plénière, avec l'indication de leur nationalité et, dans le cas des Conseillers régionaux, du nombre de Membres ayant présenté leur candidature, dans l'ordre alphabétique commençant par la lettre « U » tirée au sort comme indiqué plus haut.

Pour voter, les délégués utiliseront le même appareil qui sert à demander et à prendre la parole, ainsi qu'à voter sur les motions (voir images ci-dessous). Outre le bouton rond utilisé pour demander la parole, l'appareil comporte 5 touches situées sous l'écran d'affichage ; elles servent à voter.

Étant donné que les élections se dérouleront en plusieurs fois et porteront sur des postes différents (certaines listes de candidatures ne comprennent qu'un ou deux candidats, tandis que d'autres en comprennent huit), les séances de vote ne se dérouleront pas toutes de la même manière. Il y a trois cas principaux :

- Lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir, les délégués seront invités à voter par OUI, NON ou ABSTENTION pour chacun des candidats (article 80 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature).
 - o **Exemple 1** : s'il s'agit d'élire 3 Conseillers régionaux pour une région donnée (3 postes à pourvoir) et qu'il n'y a que 3 candidatures, les délégués voteront séparément pour chacun des candidats ; ils voteront donc trois fois, exprimant à chaque fois leur vote par OUI, NON ou ABSTENTION. Dans ce cas, le temps total de vote est estimé à 3 ou 4 minutes. À Jeju, ce serait le cas de l'élection des Conseillers régionaux des régions **Asie occidentale ; Méso-Amérique et Amérique du Sud** ; et **Océanie**, prévue pour le 9 septembre.
 - o **Exemple 2** : s'il s'agit d'élire un Président de Commission (1 poste à pourvoir) et qu'il n'y a qu'une seule candidature, les délégués voteront une fois en s'exprimant par OUI, NON ou ABSTENTION. Dans cet exemple, le temps total de vote est estimé à 1 ou 2 minutes. À Jeju, ce serait le cas des élections de 4 Présidents de Commissions (**CPEES ; CDDE ; CGE** et **CSE**), prévues pour le 12 septembre.

Image 1: Unité de vote/parole avec affichage OUI/NON/ABSTENTION :



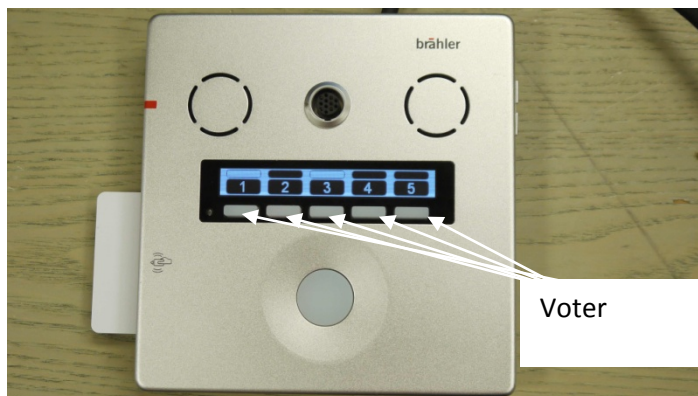
- Si le nombre de candidats est plus élevé que le nombre de postes à pourvoir, les délégués sont invités à choisir un ou plusieurs noms figurant sur la liste des candidatures en appuyant sur les touches correspondantes aux candidats qu'ils souhaitent élire (voir image 2 ci-dessous). Dans

l'écran d'affichage de l'appareil apparaîtront les numéros correspondant aux candidats, tels qu'ils figurent sur la liste des candidatures projetée sur l'écran principal de la salle des plénières. Cette procédure correspond au fait de marquer d'un « X » le nom du candidat choisi sur un bulletin de vote papier.

Les délégués élisent les Conseillers régionaux en appuyant sur les trois touches correspondant aux candidats de leur choix.

- **Exemple 3:** s'il s'agit d'élire 3 Conseillers régionaux pour une région donnée (3 postes à pourvoir) et qu'il y a 4 ou 5 candidats, les délégués sélectionneront jusqu'à trois candidats à partir d'une liste assortie de numéros (la liste sera projetée sur les écrans de la plénière et lue par le Président) en appuyant sur les touches correspondantes sur leur appareil de vote. Dans cet exemple, le temps total de vote est estimé à 1 ou 2 minutes. À Jeju, ce serait le cas pour les élections des Conseillers régionaux des régions **Afrique ; Europe orientale, Asie septentrionale et centrale ; et Amérique du Nord et Caraïbes**, prévues pour les 10, 11 et 12 septembre.
- Lorsque le nombre de candidats est supérieur à 5, la contrainte technique des 5 touches des appareils nécessite l'ajout d'un tour de scrutin de plus. Pour que les délégués puissent choisir les candidats de leur choix dans une liste comportant plus de 5 noms, l'élection devra comporter deux tours de scrutin, portant chacun sur la moitié de la liste des candidatures.
 - **Exemple 4:** s'il s'agit d'élire 3 Conseillers régionaux pour une région donnée et qu'il y a plus de 5 candidats, les délégués seront invités à choisir jusqu'à 3 candidats à l'issue des deux tours de scrutin combinés portant sur une même liste de candidatures. Lors de la première étape, le vote sera ouvert sur la première moitié de la liste des candidatures (dans l'ordre alphabétique aléatoire mentionné précédemment) et les délégués pourront choisir jusqu'à 3 candidats dans cette première moitié. Ensuite, le vote sera ouvert sur la deuxième moitié de la liste et les délégués seront invités de nouveau à choisir jusqu'à 3 candidats. Pour les deux étapes combinées, les délégués ne peuvent pas choisir plus de 3 candidats en tout. Pendant ces deux étapes du vote, les noms de tous les candidats de la liste resteront affichés sur les écrans de la salle des plénières. Dans cet exemple, le temps total de vote est estimé à 3 ou 4 minutes. À Jeju, ce serait le cas pour les élections des Conseillers régionaux des régions Europe occidentale et Asie du Sud et de l'Est, prévues toutes deux pour le 12 septembre (7^e et 8^e séance).

Image 2: Unité de vote/parole avec affichage de sélection des candidats :



Notes importantes :

- À chacune des étapes d'un vote, les délégués auront la possibilité de corriger leur sélection pendant le temps imparti pour le vote. L'appareil enregistrera le dernier choix effectué au moment de la clôture du vote. Pour des choix entre OUI, NON et ABSTENTION, on peut corriger son vote en appuyant simplement sur la touche de son choix ; la sélection précédente sera alors automatiquement annulée. S'il s'agit d'une élection entre plusieurs candidats, on peut annuler le choix fait en appuyant une deuxième fois sur la touche correspondante.
- Les appareils de vote sont programmés de telle façon qu'ils ne permettent pas de sélectionner plus de candidats que de postes à pourvoir.
- Le système électronique est programmé pour reconnaître les votes multiples auxquels certaines catégories de Membres de l'UICN ont droit.

Pour les Membres ayant 3 votes, le système multipliera automatiquement les votes par trois, et par deux pour ceux qui ont deux votes. Dans le cas où un Etat laisse un vote pour une agence gouvernementale, le vote de l'Etat sera multiplié par deux et l'agence gouvernementale recevra une carte de vote avec un vote. Les Statuts et Règles ne permettent pas la scission des votes multiples détenues par les Membres en catégorie A et B.

Décompte des voix :

S'il y a davantage de candidats que de postes à pourvoir, le nombre de voix obtenues par chaque candidat est additionné et les candidats sont classés dans l'ordre du nombre de voix obtenues ; le décompte est effectué séparément pour les catégories A (Membres gouvernementaux) et B (Membres non-gouvernementaux) (article 81 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature). L'ordre de

classement ainsi obtenu par la catégorie A est ensuite additionné à celui de la catégorie B pour obtenir un ordre combiné.

Si l'ordre de classement combiné des deux catégories est le même pour deux candidats ou plus, il est recalculé de la façon suivante : le nombre total de voix de la catégorie A, nécessaire pour pourvoir les postes concernés, est multiplié par un facteur constant, égal au nombre de suffrages exprimés de la catégorie B divisé par le nombre de suffrages exprimés de la catégorie A pour tous les candidats dans le cadre de ce scrutin ; le total ajusté des voix de la catégorie A est ensuite ajouté au total des voix de la catégorie B et les candidats sont classés dans l'ordre du total combiné des voix ainsi obtenu.

Lorsqu'il y a plus d'un candidat d'un même État se présentant à un poste de Conseiller régional, seul le candidat ayant reçu le nombre plus élevé de voix peut être élu (article 81c des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature).

(Article 79bis, Règles de procédure du Congrès mondial de la nature): Lorsque trois candidats ou plus originaires d'un même État, chacun étant candidat à un poste différent de Président d'une Commission, obtiennent le nombre le plus élevé de voix ou l'ordre de classement le plus élevé pour les postes auxquels ils se présentent, seuls sont élus les deux candidats ayant obtenu le pourcentage de voix le plus élevé lors du vote relatif à leurs postes de Présidents de Commission respectifs. En ce qui concerne chacun des candidats restants qui obtiennent le plus grand nombre de voix ou l'ordre de classement le plus élevé pour le poste auquel ils se présentent, le vote pour ces candidats est annulé *ipso facto* par l'élection des deux candidats ayant obtenu le pourcentage de voix le plus élevé, et les postes vacants de Président de Commission auxquels se présentaient ces candidats sont pourvus comme suit :

- Si un candidat provenant d'un autre État a obtenu au moins quatre-vingt pour cent (80%) des voix obtenues par le candidat pour lequel le vote a été annulé, ce deuxième candidat est élu au poste vacant de Président d'une Commission.
- S'il n'y a pas de candidat provenant d'un autre État ayant obtenu au moins quatre-vingt pour cent (80%) des voix obtenues par le candidat pour lequel le vote a été annulé, le poste de Président de la Commission concernée est pourvu par le nouveau Conseil.

(Article 80, Règles de procédure du Congrès mondial de la nature): Lorsque le nombre de candidats aux postes de Conseillers régionaux est égal ou inférieur au nombre de postes vacants dans la Région pour laquelle ils ont été présentés, il sera procédé à un vote individuel pour chaque candidat. Si un candidat ne recueille pas la majorité simple des suffrages exprimés dans chacune des catégories de Membres ayant le droit de vote, le poste de Conseiller régional sera pourvu par le nouveau Conseil.

Résultats des élections :

Les résultats des 16 tours de scrutins seront publiés ensemble après la clôture de la séance pendant laquelle s'est déroulé le dernier tour de scrutin, le 12 septembre (élection du Président de l'UICN). Le Responsable des élections ayant besoin d'un peu de temps pour valider les résultats des derniers votes, les résultats seront rendus publics deux heures environ après la clôture de la dernière séance du 12 septembre. Ils seront publiés sur le site internet du Congrès mondial de la nature de l'UICN.

Au début de la séance suivante de l'Assemblée des Membres, le matin du 14 septembre, les résultats seront brièvement présentés en séance plénière par le Responsable des élections.

Procurations :

Plusieurs Membres voteront et/ou prendront la parole au nom d'autres Membres qui leur ont transféré leurs droits de parole / vote par écrit conformément à l'article 66 des Règles de procédure du Congrès. Les délégués ne peuvent donner ou recevoir des procurations que par le biais du [système d'accréditation en ligne](#). Chaque jour, les voix dont disposent les détenteurs de procurations seront programmées et mises à jour conformément à la base de données des accréditations.

Les personnes détenant des procurations ont deux possibilités pour voter au nom de leurs mandants :

1. Si tous les votes que doit émettre un mandataire, y compris ceux par procuration, sont identiques, on utilisera une seule carte électronique et le nombre total de voix (y compris celles des votes par procuration) sera décompté automatiquement.
2. Si un Membre a donné à son mandataire des instructions de vote spécifiques avec sa procuration et si ces instructions diffèrent des autres votes du mandataire, on préparera une ou plusieurs cartes électroniques de vote complémentaires (« cartes de rectification »), pour chacun des Membres ayant donné procuration avec des instructions différentes. Ces cartes complémentaires seront distribuées uniquement pour les procurations détenues par un Membre avec des instructions de vote spécifiques qui diffèrent du vote qu'il va émettre pour son propre compte.

Plusieurs appareils de vote seront mis à la disposition des Membres détenant plus de 3 procurations avec des instructions de vote spécifiques, pour leur permettre de voter à temps. Afin d'aider ces « grands mandataires », ces délégations seront placées dans des secteurs spécifiques de la salle des séances plénières. Nous invitons les Membres qui détiennent un grand nombre de procurations à s'adresser au bureau des accréditations pour toute question.

Notes importantes:

- Lorsqu'un Membre utilise le même appareil pour émettre son propre vote et tous ses votes par procuration, un dispositif de sécurité incorporé dans le système exige qu'il vote d'abord pour sa propre organisation, afin que le système puisse le reconnaître comme détenteur de procurations. Ensuite, le Membre peut « rectifier », si nécessaire, les votes qu'il émet pour des mandants lui ayant donné des instructions de vote spécifiques.
- Les détenteurs de procurations sont invités à une séance spéciale servant à mieux les familiariser avec le système de vote électronique et à savoir comment émettre tous les votes par procuration qu'ils détiennent dans un minimum de temps. Cette séance aura lieu le 7 septembre 2012 de 14h00 à 15h00 en salle Tamna (salle des plénières).

Plan de secours :

Au cas très peu probable de défaillance du système de vote électronique, un plan de secours sera mis en œuvre pour mener à bien les élections pendant le Congrès. Si le système électronique a une défaillance, des bulletins en papier seront distribués aux délégués et le décompte des voix sera effectué manuellement par le Secrétariat. Dans cette hypothèse, les bulletins papier seront distribués le matin du 12 septembre au plus tard, et les Membres seront invités à déposer leurs bulletins dûment remplis, à la fin de la journée du 12 septembre, dans deux urnes séparées (une pour les Membres gouvernementaux et une autre pour les Membres non-gouvernementaux) qui se trouveront en séance plénière. Le dépouillement des voix sera effectué pendant la journée d'excursion (13 septembre) et les résultats seront communiqués le matin du 14 septembre.

Les détenteurs de procurations recevront des bulletins de vote séparés pour chacune des organisations Membres qui leur ont donné procuration.

Annexe 1: Aperçu du calendrier des élections pendant l'Assemblée des Membres



Agenda Overview 2012 – Members Assembly Sitzings 1 through 8 World Conservation Congress (Jeju, Republic of Korea, September 2012)



Fri 7 th	Sat 8 th	Sun 9 th	Mon 10 th	Tue 11 th	Wed 12 th - morning	Wed 12 th - afternoon
	1st Sitting 8:00 – 10:30 <i>Nature-based solutions to climate change</i>	2nd Sitting 8:30 – 10:30 <i>Nature-based solutions to food security</i>	3rd Sitting 8:30 – 10:30 <i>Nature-based solutions to development</i>	4th Sitting 8:30 – 10:30 <i>Effective and equitable governance of nature's use</i>	6th Sitting 8:30 – 10:30 <i>Valuing and conserving nature</i>	8th Sitting 14:30-19:00 <i>Commission reports and mandates</i> <i>Elections</i>
	8:30 - 10:15 Programme discussions and voting on relevant motions	8:30 – 9:45 Programme discussions and voting on relevant motions	8:30 – 10:15 Programme discussions and voting on relevant motions	8:30 – 10:10 Programme discussions and voting on relevant motions	8:30 – 10:10 Programme discussions and voting on relevant motions	14:30 – 15:00 Elections: • Presentation of (8) candidates from South and East Asia • Voting for South and East Asia
14:00 – 15:00 <i>Briefing session on voting for proxy holders</i>	10:15 – 10:30 Elections: Introduction to electronic voting system	9:45 – 10:30 Elections: • Presentation of (3) candidates from West Asia • Voting for West Asia • Presentation of (3) candidates from Meso/South America • Voting for Meso/South America	10:15 – 10:30 Elections: • Presentation of (4) candidates from Africa • Voting for Africa	10:10 – 10:30 Elections: • Presentation of (5) candidates from East Europe, North and Central Asia • Voting for East Europe, North and Central Asia	10:10 – 10:30 Elections: • Presentation of (5) candidates from North America and the Caribbean • Voting for North America and the Caribbean	15:00 – 16:45 • Presentation of Commission reports • Presentation of Commission mandates • Voting on Commission mandates
19:00 – 21:00 Statutory Members' Meetings: Meso and South America South and East Asia Africa	19:00 – 21:00 Statutory Members' Meetings: North America and the Caribbean Oceania Europe West Asia	• Voting for Meso/South America candidates • Presentation of (3) candidates from Oceania • Voting for Meso/South America candidates		5th Sitting 19:00 – 20:00 <i>Medals and Awards</i>	7th Sitting 11:00 – 13:00 <i>Reports of the President/Council and the Director General</i> 12:30 – 13:00 Elections: • Presentation of (6) candidates from West Europe • Voting for West Europe	17:15 – 19:00 Elections: • Presentation of Commission Chair candidates • Voting for Commission Chairs • Presentation of Treasurer candidate • Voting for Treasurer • Presentation of Presidential Candidates • Voting for President ~21:00 Publication of Elections results on IUCN Website
Indicative Agenda for Morning Programme Sitzings: 8:30 – 8:45: DG Report on 2009-2012 Programme 8:45 – 9:00: Highlights from Previous day of Congress Forum 9:00 – 9:15: Presentation of 2013-2016 Programme 9:15 – 10:10: Discussion on Programme and tabling/voting of motions 10:10 – 10:30: Elections						
			Statutory Members' Meetings		Elections	
Programme discussions and tabling/voting of motions						